

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Graisse

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRICANTS GERMANY GmbH
Friesenheimer Str. 19
68169 Mannheim

Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)
Télécopie: +49 621 3701-570

Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive CS.Services-FLG@fuchs.com
Lubrifiants industriels
Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: produktsicherheit-FLG@fuchs.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 621 3701-0 (Mo - Fr 08:00 - 16:00 Uhr)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

2.2 Éléments d'étiquetage



Mentions d'Avertissement: Attention

Déclaration(s) de risque: H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence

Prévention: P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient: sulfonate de calcium, sel de zinc d'acide carboxylique.
Peut produire une réaction allergique.

2.3 Informations sur les autres dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans l'huile minérale hautement raffinée.

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
sulfonate de calcium	EINECS: 271-529-4	1,00% - <5,00%	01-2119492627-25	
Alkyl-Benzenesulfonic acid	EINECS: 287-494-3	1,00% - <3,00%	01-2119490234-40	
sulfonate de calcium	EINECS: 263-093-9	1,00% - <5,00%	01-2119488992-18	
sulfonate de calcium	EINECS: 274-263-7	1,00% - <5,00%	01-2119492616-28	
sel de zinc d'acide carboxylique	EINECS: 282-762-6	0,10% - <1,00%	01-2119988500-34	
amine aromatique, alkylée	EINECS: 270-128-1	0,10% - <1,00%	01-2119491299-23	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
sulfonate de calcium	EINECS: 271-529-4	CLP: Skin Sens. 1B;H317
Alkyl-Benzenesulfonic acid	EINECS: 287-494-3	CLP: Skin Corr. 1C;H314, Acute Tox. 4;H302, Aquatic Chronic 3;H412, Eye Dam. 1;H318
sulfonate de calcium	EINECS: 263-093-9	CLP: Skin Sens. 1B;H317
sulfonate de calcium	EINECS: 274-263-7	CLP: Skin Sens. 1B;H317
sel de zinc d'acide carboxylique	EINECS: 282-762-6	CLP: Aquatic Chronic 3;H412, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319
amine aromatique, alkylée	EINECS: 270-128-1	CLP: Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 3;H412

CLP: Règlement n° 1272/2008

Limite spécifique attribuée à une substance

Désignation chimique	Identificateur	Limite spécifique attribuée à une substance	Classe de danger	Type de risque	Mentions de danger
sulfonate de calcium	EINECS: 271-529-4	>= 10 %	Sensibilisateur de la peau	1B	H317
sulfonate de calcium	EINECS: 263-093-9	>= 10 %	Sensibilisant de la peau	1B	H317
sulfonate de calcium	EINECS: 274-263-7	>= 10 %	Sensibilisateur de la peau	1B	H317

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérigènes selon la Note L, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

Contact oculaire:	Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.
Contact avec la Peau:	Laver au savon et à l'eau.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
6.4 Référence à d'autres rubriques:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Assurer une ventilation efficace. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Tenir à l'écart des aliments humains ou animaux, des engrais et de toute autre matière sensible. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit. Protéger contre les impuretés.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Non applicable

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Nom du produit: RENOLIT CSX 15**Protection de la peau****Protection des Mains:**

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
 Temps de perméation min.: ≥ 480 min
 Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Sans objet compte tenu de la forme du produit.

Dangers thermiques:

Non connu.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État:	solide
Forme:	Pâte
Couleur:	Marron clair
Odeur:	Caractéristique
pH:	Non applicable
Point de goutte:	> 240 °C (IP 396)
Point d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	Valeur sans importance pour la classification.
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité (%)—:	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)—:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité:	0,95 g/cm ³ (25 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

Température de décomposition:	non déterminé
Temps d'écoulement	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
Caractéristiques de la particule:	L'étude n'est pas réalisable techniquement
9.2 Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières incompatibles:	Combustibles forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 11.111 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
sulfonate de calcium	DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg
Alkyl-Benzenesulfonic acid	DL 50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
sulfonate de calcium	DL 50 (Rat): > 16.000 mg/kg
sulfonate de calcium	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)
amine aromatique, alkylée	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium DL 50 (Lapin): > 5.001 mg/kg

sulfonate de calcium DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg

sulfonate de calcium DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

sel de zinc d'acide carboxylique CL 50 (Rat, 4 h): > 42 mg/l

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium OECD 404 (Lapin):
Pas irritant.

sulfonate de calcium OECD 404 (Lapin):
Pas irritant.

sulfonate de calcium OECD 404 (Lapin):
Pas irritant.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium OECD 405 (Lapin):
Pas irritant.

amine aromatique, alkylée OECD 405 (Lapin):
Pas irritant.

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium
Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

sulfonate de calcium
Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

sulfonate de calcium
Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

amine aromatique, alkylée
Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aiguë**

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson**Substance(s) spécifiée(s)**

sulfonate de calcium LL 50 (Cyprinodon variegatus, 96 h): > 10.000 mg/l (OECD 203)

Alkyl-Benzenesulfonic acid CL 50 (Poisson, 96 h): 1,1 mg/l

sulfonate de calcium CL 50 (Poisson, 96 h): > 10.000 mg/l (OECD 203)

sulfonate de calcium CL 50 (Poisson, 96 h): > 1.001 mg/l (OECD 203)

sel de zinc d'acide carboxylique CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

amine aromatique, alkylée CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

Invertébrés Aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

sulfonate de calcium LE50 (Daphnia magna, 48 h): > 1.000 mg/l

Alkyl-Benzenesulfonic acid CE50 (Daphnie, 48 h): 1,1 mg/l

sulfonate de calcium CE50 (Daphnie, 48 h): > 100 mg/l (OECD 202)

sulfonate de calcium CE50 (Daphnie, 48 h): > 1.001 mg/l

sel de zinc d'acide carboxylique CE50 (Daphnie, 48 h): > 100 mg/l (OECD 202)

amine aromatique, alkylée CE50 (Daphnia magna): 51 mg/l (OECD 202)

Toxicité chroniqueProduit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

sulfonate de calcium LE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 1.000 mg/l

sulfonate de calcium CE50 (Algue, 72 h): > 1.000 mg/l

amine aromatique, alkylée CE50 (72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

Biodégradation

Produit:	Non applicable aux mélanges.
Substance(s) spécifiée(s) sulfonate de calcium	8,6 % (28 jr) Pas facilement biodégradable.
sel de zinc d'acide carboxylique	(OECD 301B) Ne se dégrade pas rapidement.
amine aromatique, alkylée	Ne se dégrade pas rapidement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

Codes européens de déchets

Produit non utilisé: 12 01 12*: déchets de cires et graisses

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR/RID

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: —
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
 - N° de danger (ADR): —
 - Code de restriction en tunnel: —
- 14.4 Groupe d'emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

IMDG

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: —
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
 - N° d'urgence: —
- 14.3 Groupe d'emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

IATA

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —
- 14.2 Nom de transport complet: —
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
- 14.4 Groupe d'emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

Règlements UE

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

Classé: 36

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

Date de Révision: 27.12.2022

Nom du produit: RENOLIT CSX 15

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.